

Pays
Uzège-Pont du Gard



Schéma culturel

Développement du spectacle vivant



Rapport final



Sommaire

Temps 1 le diagnostic de *Sirventés*

La méthodologie	p 3
Les politiques culturelles publiques	p 4
Les acteurs du théâtre	p 4
Les acteurs de la danse	p 4
Les acteurs de la musique	p 5
Les acteurs du cirque	p 5
Les acteurs de la programmation	p 5
Les festivals	p 6
L'enseignement artistique	p 6
Les publics	p7
Les lieux du spectacle	p 7
L'identité culturelle	p 7
En résumé	p 7

Temps II : La re-formulation du diagnostic et la production des acteurs

Les constats	p 8
Les obligations	p 8
Les difficultés	p 9
La stratégie : l'irrigation culturelle progressive du territoire	p10

Temps III : Le projet imaginé sur la base de la production des acteurs

Le Pays Uzège-Pont du Gard ouvre la voie culturelle de Lussan à Aramon	p 11
--	------

Phase I *Apprendre à faire ensemble*

Aperçu des fiches actions de la phase I	p 12
Fiches action 1/1 Poste de coordinateur	p 13
Fiches action 2/1 La Charte de la <i>Voie culturelle</i>	p 14
Fiches action 3/1 Aménager les lieux de spectacle existants	p 15
Fiches action 4/1 Mutualiser des moyens techniques	p 16
Fiches action 1/2 Mettre en place une information disponible	p 17

Fiches action 2/2 Appel à projets <i>Journée Pays</i>	p 18
Fiches action 3/2 Appel à projets couplage éducation diffusion	p 19
Fiches action 4/2 Accompagner une dynamique intercommunale des écoles	p 20
Fiches action 1/3 Une évaluation permanente des actions	p 21
Fiches action 2/3 Développer le financement des actions culturelles	p 22
Fiches action 3/3 Faciliter le fonctionnement des acteurs	p 23
Fiches action 1/4 programmation de la communauté du Grand Lussan	p 24
Fiches action 1/4 programmation de la communauté du Pont du Gard	p 25
Fiches action 1/4 programmation de la communauté des ATP	p 26
Fiches action 1/4 programmation annuelle des festivals	p 27

Phase II *Créer un pôle de ressources*

Aperçu des fiches actions de la phase II	p 28
Fiche action 1/1 Préfigurer un réseau de lieux de répétitions et de résidences	p 29
Fiche action 2/1 Préfigurer un réseau de lieux de diffusion	p 30
Fiche action 3/1 Prise compétence communauté de commune Uzège	p 31
Fiche action 1/2 Structuration intercommunale écoles de musique	p 32
Fiche action 2/2 Accompagner une démarche intercommunale des écoles	p 33
Fiche action 3/2 Favoriser les échanges entre acteurs par une journée Pays	p 34
Fiche action 4/2 Appel à projets artistiques	p 35
Fiche action 1/3 Création d'un fonds de soutien	p 36
Fiche action 2/3 Mise en place d'un pôle de ressources	p 37
Fiche action 3/3 Mise en place réseau de communication de proximité	p 38
Fiche action 1/4 Programmation des communautés et acteurs majeurs	p 39

Phase III *Un réseau de lieux qui renforce le Pôle de ressources*

Aperçu des fiches actions de la phase III	p 40
Fiche action 1 Création réseau de lieux de répétition et de résidence	p 41
Fiche action 2 Création réseau de lieux de diffusion	p 42
Fiche action 3 Mise en place d'un pôle d'excellence artistique	p 43
Fiche action 4 Evolution multimédia du portail du site Internet du Pays	p 44
Fiche action 5 Renforcement ressources humaines réseau Voie culturelle	p 45

La méthodologie

La mission confiée à *Sirventés* par le Pays Uzège-Pont du Gard insistait fortement sur l'appropriation du plan proposé par les acteurs du spectacle vivant et les élus, et leur nécessaire mobilisation au fil du travail mené pour l'élaboration du schéma. *Sirventés* s'est donc employé à associer au maximum les acteurs du territoire le long des trois temps de l'étude.

Temps I Le diagnostic état des lieux

85 personnes ont été rencontrées dont :

- 55 en entretiens face à face
- 30 en réunions collectives
- 12 salles ont été visitées avec le concours d'un technicien du spectacle.

Le diagnostic a été restitué et débattu avec 50 personnes, en réunion publique en juin 2008.

Temps II L'écriture du projet et les propositions

55 personnes ont participé aux deux rencontres de travail proposées sur une journée entière en septembre et une demi-journée en octobre.

Des méthodes participatives (méthode MétaPlan notamment) ont été utilisées afin de faciliter l'expression de chacun.

Le résultat en a été une forte production écrite des acteurs présents, très riche de contenus qui ont permis d'élaborer des propositions et notamment une stratégie conforme aux attentes et aux volontés exprimées lors de ces journées.

L'autre résultat de cette méthode de travail est l'acquisition d'une expérience de travail en commun à la fois productive et respectueuse des différents participants qui valide l'idée qu'un travail collégial est possible pourvu que l'on s'en donne les règles nécessaires.

Temps III Le plan d'actions

Les propositions des acteurs ont été retravaillées et mises en forme par *Sirventés* en collaboration avec le comité de pilotage qui s'est réuni deux fois, en novembre 2008 et en mars 2009, et le comité technique qui s'est réuni deux fois également, en novembre 2008 et en janvier 2009. Ces deux instances sont mixtes et composées d'élus et d'acteurs locaux professionnels ou bénévoles. Les avis des représentants du Conseil général du Gard et du Conseil régional Languedoc Roussillon ont été sollicités lors de rendez-vous particuliers courant février 2009.

Enfin le projet a été soumis au bureau du Pays fin janvier 2009 puis présenté pour débat à une quarantaine d'acteurs en mars 2009.

Par ailleurs différents avis techniques ont été sollicités auprès d'acteurs des territoires proches.

Temps I : Le diagnostic de *Sirventés*

Les politiques culturelles publiques dans le Pays *Uzège-Pont du Gard* font problème dans la mesure où :

- L'organisation communautaire est naissante
- Deux communautés sur trois ont la compétence culturelle mais pas celle de l'Uzège, secteur stratégique pour le spectacle vivant qui pâtit au quotidien de l'absence de répartition des tâches entre Ville-centre (Uzès) et communauté de communes.
- Elles souffrent d'une carence en personnes ressources propres en matière de culture
- Le regroupement de communes est inachevé sur le canton de St Chaptes dont certaines communes s'échappent aujourd'hui du Pays.
- Le schéma départemental d'enseignement artistique est articulé au niveau Pays mais sans interface avec ce territoire.

Par ailleurs, l'EPCC du Pont du Gard est doté de moyens humains plus importants que ceux des communautés et il existe une contractualisation via le *Pays* des politiques culturelles communautaires existantes.

Les acteurs du théâtre et du conte sont nombreux mais marqués par :

- Une offre concentrée sur l'Uzège qui pâtit du manque d'équipements.
- Des professionnels qui vivent soit d'un rayonnement national voire international peu reconnu localement (à l'exception du conte grâce au festival), soit d'une forte implication dans les actions de formation.
- Une activité amateur qui mobilise assez bien son public et se nourrit du vivier de professionnels installés dans le territoire depuis 20 ans.
- L'absence de liens autour de projets artistiques entre troupes, entre amateurs et professionnels, entre troupes et programmeurs.
- Des troupes amateurs qui se contentent, malgré elles, de salles mal équipées et des professionnels qui n'ont aucun lieu d'expression hormis les petites formes (lectures et contes) et sont obligés de venir avec leur matériel ou sont spécialisés dans les arts de la rue.

Dans le secteur de la danse on remarque :

- L'importance institutionnelle d'*Uzès danse* qui contraste avec la quasi absence de compagnie professionnelle à l'année, hormis la toute récente *Arts Soulimets* d'Aramon qui cherche un interlocuteur sur place.
- La volonté de croisement des pratiques amateurs et professionnelles de la Communauté du Pont du Gard concrétisée par une rencontre annuelle (mais ponctuelle).

- Le souhait d'*Uzès Danse* de s'implanter, de développer la danse dans le territoire, si elle obtient des lieux et des moyens de qualité adaptés pour la danse mais un ressenti défavorable de la part des acteurs locaux.
- La difficulté à établir un dialogue et à fortiori des synergies entre ces différentes entités.

Le secteur de la musique se caractérise par l'abondance de formations amateurs (chorales et ensembles instrumentaux) avec :

- Un vivier d'enseignants et d'intervenants de bon niveau.
- Une concentration sur l'Uzège avec une réplique sur l'Aramonais.
- Des difficultés de répétition liées à l'indisponibilité et à la mauvaise acoustique des salles.
- Des initiatives de collaboration encore très locales ou limitées.
- Un secteur des musiques actuelles ou traditionnelles peu représentés ou mal identifiés.
- Peu de formations musicales professionnelles repérées.

Le secteur des arts du cirque en Uzège est neuf mais permet de noter :

- La présence de deux acteurs professionnels, dynamiques l'un et l'autre.
- Un acteur voué à l'enseignement, l'autre au spectacle.
- Deux acteurs concentrés sur l'Uzège, qui collaborent entre eux, voire avec d'autres compagnies de théâtre ou de musique.
- Une compagnie artistique, d'implantation récente qui doit confirmer sa pérennisation et son implantation sur le territoire.
- Une école qui vit dans la précarité par manque de moyens d'embaucher pour répondre à la demande

La programmation en Pays Uzège-Pont du Gard est fortement concentrée sur l'été avec une seule programmation d'octobre à mai malgré :

- Un volontarisme des communautés de Lussan et du Pont du Gard (10 spectacles/an).
- Une organisation collégiale et professionnelle sur la communauté de Lussan.
- Un réseau potentiel d'organismes relais pour une programmation plus concertée.

Et on peut noter :

- Une forte attente vis-à-vis de l'EPCC du Pont du Gard dont le rôle est manifestement à préciser.
- Une difficulté à mobiliser les salles existantes mal adaptées ou indisponibles.
- Un lien faible entre enseignement artistique et programmation.
- L'absence de résidences sur le territoire.

- Des stratégies peu lisibles excepté sur le Grand Lussan et pour les ATP.

Les festivals sont nombreux en Uzège-Pont du Gard mais concentrés sur l'Uzège et sur la période estivale, ce qui traduit l'attractivité du territoire mais se caractérise aussi par :

- Un impact économique sensible mais non évalué.
- Des fréquentations non évaluées
- Un déséquilibre flagrant entre les moyens alloués aux festivals et ceux destinés à la programmation à l'année (800 000 € environ pour 4 festivals, 120 000 € pour la programmation d'octobre à mai).
- Des débuts timides de liens entre festivals et enseignement.
- L'émergence de projets de festivals sur l'Aramonais.
- L'absence de lien entre les deux pôles Uzège et Aramonais (amorces avec *Autres rivages*).
- Une faible traduction de l'impact des festivals par un travail permanent sur le territoire.

L'enseignement artistique est très développé et plus diffus que la programmation de spectacles. Pourtant :

- L'Uzège est moteur quantitativement en termes d'enseignements artistiques mais l'Aramonais est pilote en termes de dynamique collective (projet d'inter - communalisation).
- L'offre est diversifiée et de proximité en musique mais beaucoup plus concentrée sur l'Uzège en cirque, danse et théâtre.
- Les acteurs de l'enseignement artistique (musique) ne sont pas encore assez structurés pour rejoindre le schéma départemental.
- En l'absence de structure intercommunale les écoles peinent à construire une offre pérenne de qualité et adaptée.
- Les enseignements artistiques manquent de lieux adaptés.
- La précarité des enseignants prédomine
- Une école ressource du schéma départemental à Uzès qui ne joue pas son rôle de dynamisation

La question des publics est rarement traitée par les acteurs :

- L'absence d'évaluation quantitative et qualitative des publics touchés est un handicap pour orienter l'évolution des politiques culturelles.
- Le territoire a un potentiel que l'on peut estimer au total à environ 2 500 «praticiens» jeunes et adultes des apprentissages et des pratiques amateurs sur le Pays (5% de la population) qui sont autant de spectateurs en devenir, pour développer un public local du spectacle vivant.
- La mobilisation des publics locaux, où rurbains et ruraux co-existent, ne peut se faire sans la construction d'une offre originale et adaptée compte tenu également de l'offre limitrophe abondante.

L'inventaire des lieux du spectacle vivant démontre :

- l'absence de salle de spectacle équipée et de lieu de résidence nécessaire à un travail d'enracinement du spectacle vivant. L'examen des besoins montre la nécessité d'équipement, principalement sur l'Uzège, permettant une utilisation professionnelle polyvalente et de lieux spécifiques à l'enseignement artistique (auditorium, studios) ou aux pratiques amateurs (salles de répétition) sur l'Uzège et l'Aramonais.
- qu'une programmation maillant le territoire est possible dans l'existant avec des aménagements mineurs, la mobilisation d'une équipe et de matériel complémentaire et un ciblage thématique.

Nous avons noté que l'attente des élus et acteurs porte sur une action culturelle de proximité et que pour l'Aramonais une salle à Uzès serait considérée comme une offre de plus à distance égale avec Nîmes, Avignon.

Pour diverses raisons, les deux anciens projets d'équipement récurrents, dédiés à la danse à Uzès et au théâtre à St Quentin ne sont plus d'actualité.

L'identité culturelle et la valorisation du patrimoine font débat en Pays Uzège-Pont du Gard

- Les acteurs pointent le hiatus entre originaires et populations implantées sur la question de l'identité du territoire.
- Les clichés sur les courses taurines qui se répandent comme un néo folklore masquent souvent l'identité héritée réelle.
- L'expression contemporaine occitane n'est absolument pas valorisée alors qu'elle est un pilier du patrimoine immatériel du territoire.
- Les nouveaux arrivants avec leurs attentes contribuent à forger une nouvelle identité.
- De nombreux acteurs sont motivés par une prise en compte du patrimoine dans une politique de développement du spectacle vivant.

En résumé

- Un territoire entouré de propositions artistiques proches et de qualité (Avignon, Nîmes, Alès...)
- Une hyper concentration des efforts et des moyens sur l'Uzège et sur la saison touristique (rapport de 1 à 8)
- Un rapport trop souvent conflictuel entre Ville-centre et territoire qui bloque les collaborations
- Des initiatives nombreuses, des ressources humaines et de l'expertise mais une quasi absence de structuration et de synergies
- La quasi absence de projet artistique et stratégique pour mobiliser des publics dans la durée excepté l'EPCC, Grand Lussan et les ATP
- Une méconnaissance des publics touchés du fait de l'absence quasi systématique d'évaluation des actions
- Un schéma départemental des enseignements artistiques ressenti comme élitiste et imposé, par les acteurs de l'éducation artistique.
- Un fort potentiel d'apprenants pouvant servir de socle à la formation d'un public local
- Un EPCC largement sous-utilisé sur le territoire
- Une inversion des problématiques concernant les lieux de diffusion. « On ne fait rien parce qu'il n'y pas de salle » qui cache mal qu'« on ne fait rien parce qu'il n'y a pas de projet construit tenant compte de la réalité du territoire ».
- Une identité tiraillée entre une culture taurine mise à toutes les sauces et les attentes des nouveaux arrivants, et l'absence de production nouvelle créatrice d'une identité actuelle et enracinée.

Temps II : La re-formulation du diagnostic et la production des acteurs

Les constats

Le tourisme a imposé son rythme et ses lieux au spectacle vivant. Le schéma est l'occasion d'inverser la tendance.



Le Pays dispose d'une offre variée et de qualité à 20 à 30 minutes



Les festivités, notamment estivales, sont trop chères, peu accessibles



Il existe une profusion et une diversité de l'offre culturelle et artistique annuelle dans le Pays mais elle manque de relais efficaces et organisés (pas de site...)



Les obligations

Imaginer des stratégies de mobilisation des publics locaux



Réutiliser l'économie générée l'été dans une politique de développement à l'année



Intégrer dans le projet les actions des autres Pays et le Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques



Le projet doit être structurant et partagé. Il doit rassembler les communes et intercommunalités à long terme



Le projet doit proposer une offre culturelle différenciée par rapport à celles proposées à 20 minutes et adaptée au territoire

De septembre à Mars sur le territoire

- ✓ Rééquilibrer les financements et proposer des événements majeurs hors saison
- ✓ Créer de nouveaux espaces de diffusion : anciens hangars, caves coopératives...
 - ✓ Elargissement des lieux de diffusion : spectacle à domicile
 - ✓ Créer des «Lieux» (idée fédérateur permettant les métissages entre cultures et disciplines



Il faut valoriser les différences et synergies entre amateurs et professionnels



Les difficultés

Il manque de salles de spectacles équipées, de lieux de travail et de répétition. Trouver un chemin entre l'idéal et le possible



Il existe de la lassitude des acteurs au regard du manque de concrétisation suite aux études



Comment concilier plaisir, valorisation personnelle et apprentissage ?



Il faut définir un langage commun entre élus et acteurs culturels. Il manque d'une réelle politique culturelle, qui pâtit des conflits politiques entre communes



Comment passer de la concurrence à la collégialité ?



L'absence de planning de pré-programmation est cause de chevauchement des manifestations



Rassembler les acteurs pour communiquer



Les acteurs du secteur culturel ont du mal à se rencontrer (absence de lieux / réseaux / annuaires)



Trouver les premiers € et faire des priorités



Le Pays est mal défini, son identité nouvelle reste à forger, en dépassant les clichés, en intégrant les nouveaux habitants...



L'absence d'outils simples de suivi ne permet pas une connaissance des publics du territoire



Il manque un positionnement clair du *Pont du Gard* au regard des actions du Pays



Les communes sont difficiles à mobiliser sur des projets à long terme



Le parachutage de projets dans le Pays entraîne fragilités et risques

L'absence de fonds de soutien rend difficile l'accès à la culture



Mobilité et circulation des publics (transports, tarifs, communication géographique du Nord au Sud) sont problématiques



La stratégie : l'irrigation culturelle progressive du territoire

La production des acteurs a permis l'écriture par *Sirventés* de **trois scénarii** proposés au comité de pilotage et ainsi d'arrêter une **stratégie générale**. Les propositions des acteurs étaient **fortement convergentes**. Elles allaient toutes dans le sens :

- d'une action de **programmation** à l'année sur l'ensemble du territoire
- d'une organisation **collégiale** par agrégation des acteurs
- d'une recherche de la qualité et de l'éthique validées par une **Charte**
- d'un **lien** entre les **acteurs** du territoire et entre **amateurs** et **professionnels**
- d'**efforts mutualisés** en matière de matériel scénique et d'aide administrative aux acteurs du spectacle vivant
- d'une **communication commune**
- d'un lien entre **éducation et diffusion**
- de l'avènement d'une **véritable identité** pour le Pays Uzège-Pont du Gard

Un concept résume cette stratégie d'**irrigation culturelle du territoire** : Le Pays Uzège-Pont du Gard ouvre la *Voie culturelle*

Entre les différents scénarii variait l'**intensité du volontarisme** et donc le **degré de structuration** et le **volume des actions** à mener. Les besoins à combler en termes de lieux de spectacles, de résidence ou de répétition ont bien été posés comme des outils au service d'un projet de programmation à l'année à la rencontre des publics locaux, supposant un **réseau fédérateur de lieux aménagés** ou une **organisation technique** permettant **d'investir différents lieux du territoire**.

Nous y avons rajouté **trois paramètres** très interdépendants :

- le **degré de structuration** des collectivités locales car la disparité actuelle des compétences est un des freins majeurs au développement d'une action concertée à l'échelle Pays
- les **modalités pratiques de cette organisation collégiale** (simple concertation ou office laissant plus ou moins de place aux acteurs)
- la structuration de la **ressource humaine** pour animer le réseau, cette **animation** pouvant aller de la coordination à un travail d'impulsion et de préparation des échéances et des projets, voire à une direction, impliquant de fait une **exigence artistique** même si elle fait appel aux diverses compétences des acteurs déjà relevées dans le diagnostic.

Le comité de pilotage a proposé de phaser le volume des actions et le degré de structuration sur **trois périodes de trois ans**.

La mobilisation et la **forte participation** des acteurs lors de cette phase, la **convergence** de leurs propositions augurent d'une **adhésion** au projet mais aussi d'une **forte attente** des réalisations concrètes du schéma et donc des **moyens** dont il disposera.

Temps III : le projet imaginé sur la base de la production des acteurs

Le Pays Uzège-Pont du Gard ouvre la *Voie culturelle* de Lussan à Aramon

Phase I (2009-2011)

La mise en **synergie et en réseau, des lieux et des acteurs** dans une **dynamique de projets**

« *Apprendre à faire ensemble* »

Une **animation de réseau** permet une programmation et une communication **collégiales et concertées** entre les acteurs, dans le respect d'une **Charte de qualité**. Un **appel à projets** entraîne les structures d'éducation artistique à travailler ensemble en mêlant apprentissage et pratiques amateurs et sont accompagnées dans une **démarche intercommunale**. Une **Journée Pays** incite à la création de projets créant du **lien artistique** entre professionnels et amateurs, à s'ouvrir au Pays. Les **lieux existants** sont mis à niveau pour amorcer une programmation diffuse de Lussan à Aramon. Des **outils de communication** interactifs sont mis en place. Un **fonds de soutien** est mis en préfiguration.



Phase II (2012-2014)

La structuration des acteurs de l'**éducation artistique** et des **ressources**

« *Créer un pôle de ressources* »

La création de **lieux de répétition et de résidence** et d'un **réseau de lieux** de diffusion est **mise à l'étude** en cohérence avec la *Voie culturelle*. Les **écoles de musique** se structurent à l'**échelle intercommunale**. Les autres structures d'éducation artistique sont accompagnées dans une démarche similaire. Le *Pôle de ressources* et le *Fonds de soutien* voient le jour. Un appel à projets valorise les acteurs professionnels du territoire. La **compétence** culturelle concerne l'ensemble des communautés du Pays.



Phase III (2014-2016)

La structuration d'un **Pôle d'excellence** artistique

« *Un réseau de lieux qui renforce le Pôle de ressources* »

Les lieux de répétition, de résidence et de diffusion sont créés, aménagés, mobilisés ou mis en réseau permettant l'avènement d'un *Pôle d'excellence d'éducation artistique*, en synergie avec les lieux d'enseignement.

Aperçu des fiches actions de la Phase I

Fiche action 1/1 : Mettre en place une coordination collégiale de la *Voie culturelle*

Fiche action 2/1 : Valider la qualité et l'identité Pays des acteurs par une Charte de la *Voie culturelle*

Fiche action 3/1 : Aménager des lieux de spectacle pour développer des publics locaux sur l'ensemble du territoire

Fiche action 4/1 : Mutualiser des moyens techniques pour diffuser les spectacles en différents lieux du territoire

Fiche action 1/2 : Mettre en place une information disponible à tout moment

Fiche action 2/2 : Appel à projets pour l'organisation collective d'une *Journée Pays*

Fiche action 3/2 : Appel à projets mettant en œuvre le couplage d'actions de diffusion et d'éducation

Fiche action 4/2 : Accompagner une dynamique intercommunale des écoles de musique associatives

Fiche action 1/3 : Mettre en place une évaluation permanente des actions et des publics

Fiche action 2/3 : Développer le financement des actions culturelles

Fiche action 3/3 : Faciliter le fonctionnement administratif et réglementaire des acteurs culturels

Fiche action 1/4 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Grand Lussan

Fiche action 2/4 : Programmation annuelle de la Communauté de communes du Pont du Gard

Fiche action 3/4 : Programmation annuelle des ATP d'Uzès

Fiche action 4/4 : Programmation annuelle des festivals

Organisation des fiches actions

Insertion de l'action dans la stratégie et les orientations du Pays

Objectifs précis de l'action

Intérêt de l'action à l'échelle Pays

Acteurs concernés

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Partenaires sur lesquels s'appuyer

Coût et calendrier de mise en œuvre

Fiche action 1/1 : Mettre en place une coordination collégiale de la Voie culturelle

Stratégie générale correspondante
La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets
Objectif de l'axe correspondant
Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs
Objectif de l'action
Création d'un poste de coordinateur du réseau pour assurer un suivi, une animation de réseau, un travail de veille, une définition des cahiers des charges, un rappel constant des règles du jeu pour garantir la réalisation de l'ensemble des actions de la <i>Voie culturelle</i>
ae « + » Pays
Mutualiser des savoir-faire, au sein du Pays, structure existante et pérenne, pour initier une action de développement du spectacle vivant à l'échelle de l'ensemble du territoire et à l'année
Bénéficiaire de l'action
Les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard et les habitants du territoire plus largement
Maître d'ouvrage
Pays Uzège-Pont du Gard

Description de l'action
Prise en charge d'un poste à mi-temps permettant d'animer le réseau et d'impulser ses actions
<ul style="list-style-type: none">• Niveau de compétences requis : master culturel ou équivalent expérience• Prise en charge des frais de fonctionnement y compris ceux inhérents à la participation des acteurs• La personne chargée de l'animation du réseau doit avoir la faculté de trancher, lorsque le consensus sera impossible. Il aura la tâche de porter l'exigence artistique. En aucun cas il ne peut s'agir d'une personne exécutant des consignes mais d'un intervenant ayant une bonne connaissance du milieu artistique, disposant d'une certaine autonomie (formation master ou équivalent expérience)• Un comité de pilotage encadre ce travail collégial. Il est composé d'1 représentant de chaque communauté de communes et des communes non regroupées, de 2 représentants du collège des programmeurs et festivals, de 2 représentants du collège de l'enseignement artistique, de 2 représentants du collège des pratiques amateurs, de 2 représentants du collège des artistes et des professionnels du spectacle, de 2 représentants du collège des structures d'animation culturelles et d'1 représentant de l'EPCC du Pont du Gard.• Le travail se fait par groupes de travail soit par collèges soit par thématiques. Le Département et la Région sont invités au Comité de pilotage.

Cadre réglementaire
Conventions éventuelles auxquelles le Pays serait adhérent.
Calendrier de mise en œuvre
Cette procédure ne bénéficiant d'aucune aide des grandes collectivités, le calendrier dépend de la décision des élus du Pays. Afin de mettre en place les actions prévues au schéma pour 2010, cette disposition devrait intervenir au printemps 2009.
Coût prévisionnel
Sur la base mensuelle de 2000 € net un coût annuel de l'ordre de 22 000 € / an Toutes charges comprises 3 000 € de frais de fonctionnement
Partenaires techniques
Des missions partielles et/ou temporaires peuvent être confiées dans le cadre de la <i>Voie culturelle</i> à certains acteurs du territoire publics comme l'EPCC, ou privés sur conventions.
Partenaires financiers
Le coût de l'animation de réseau peut éventuellement être mutualisé avec les communautés de communes

**Fiche action 2/1 : Valider la qualité et l'identité Pays des acteurs
par une Charte de la Voie culturelle**

Stratégie générale correspondante
La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets
Objectif de l'axe correspondant
Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs
Objectif de l'action
Installer une règle du jeu, des engagements contractuels entre acteurs et le territoire permettant de labelliser les actions, de donner une lisibilité aux engagements de la <i>Voie culturelle</i>
Le « + » Pays
Inciter les acteurs à mener une action à l'échelle du territoire et toute l'année
Acteurs concernés
Potentiellement, tous les acteurs du spectacle vivant du territoire du Pays <i>Uzège-Pont du Gard</i>
Maître d'ouvrage
<i>Pays Uzège-Pont du Gard</i>

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe collégial rédige le projet de Charte sous la direction du coordinateur qui veillera ensuite au respect des engagements après approbation par le comité de pilotage • La charte de qualité s'applique à tous les acteurs culturels du territoire impliqués dans la <i>Voie culturelle</i> et aux différentes actions menées. • La charte précise les objectifs généraux de la <i>Voie culturelle</i> et les différents critères auxquels doivent répondre les actions menées dans ce cadre (critères obligatoires et critères <i>a minima</i>).

Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2009
Coût prévisionnel
- Frais de fonctionnement prévus dans le cadre de la fiche action 1/1
Partenaires financiers
- Sans objet
Partenaires techniques
- Sans objet

Fiche action 3/1 : Aménager des lieux de spectacle pour développer des publics locaux sur l'ensemble du territoire

Stratégie générale correspondante
La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets
Objectif de l'axe correspondant
Axe 3 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs
Objectif de l'action
Permettre une diffusion du spectacle vivant dans un réseau de lieux diffus, existant sur le territoire, en portant quelques améliorations techniques permanentes.
Le « + » Pays
Faire bénéficier l'ensemble des communes du Pays d'une possibilité de diffusion du spectacle vivant
Bénéficiaires de l'action
Communes
Maîtres d'ouvrage
Communes

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Le Pays a effectué un diagnostic d'un certain nombre de lieux et de salles du territoire en précisant les vocations plus particulières qu'ils pourraient assumer. • Il propose une liste d'améliorations et d'investissements techniques à réaliser (cf rapport diagnostic des lieux du spectacle vivant). • Chaque commune est chargée de réaliser ces investissements

Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • 2009 pour la commande • 2010 pour la réalisation
Coût prévisionnel
Commune de Montfrin 8 160 € Commune d'Aramon : 22 460 + 38 000 (gradins) Commune d'Uzès : 21 400 € et 38 000 à 76 000 € (gradins). Commune de St Quentin la poterie : 22 000 € / 32 000€ Commune de Foissac : 5 000 €
Partenaires financiers
Conseil Régional / Conseil Général
Partenaires techniques
Possibilité de s'attacher les conseils d'une personne de l'art

Fiche action 4/1 : Mutualiser des moyens techniques pour diffuser les spectacles en différents lieux du territoire

Stratégie générale correspondante

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 3 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs

Objectif de l'action

Faciliter la venue de spectacles vivants dans les différents villages et lieux du territoire en prenant en charge les frais techniques liés à l'investissement technique des lieux (techniciens et matériel spécifique)

Le « + » Pays

Permettre des économies d'échelle

Acteurs concernés

Collectivités, associations et acteurs du territoire assurant une programmation dans le cadre de la *Voie culturelle*

Maître d'ouvrage

Les communautés de communes du Pont du Gard et du Grand Lussan dans le cadre de leur programmation
Une solution reste à trouver pour les communes de la Communauté de l'Uzège en attendant la prise de compétence culturelle.

Description de l'action

- Dans le cadre de la concertation mise en place par la *Voie culturelle*, les communautés de communes ayant une programmation établissent des partenariats avec les acteurs proposant des actions dans leur territoire et intègrent certains frais techniques inhérents à ces actions dans leur programme.
- Par ailleurs l'ensemble des acteurs ayant une programmation dans le cadre de la *Voie culturelle* mettent en œuvre une mise en concurrence concertée des prestataires techniques du spectacle vivant afin d'obtenir une économie d'échelle.

Calendrier de mise en œuvre

- 2009 : pour la préparation des fiches techniques concernant la prochaine saison culturelle
- 2010 : pour la première réalisation des aides techniques et des mises en concurrence concertées

Coût prévisionnel

Il n'y a pas de coût prédéfini si ce n'est le coût de fonctionnement de la coordination déjà listé en fiche 1/1. Les montants des aides techniques seront intégrés aux budgets des programmations.

Partenaires financiers

- Conseil Régional
 - Conseil Général
 dans le cadre de l'aide aux programmations des territoires

Partenaires techniques

- Prestataires du spectacle vivant

Fiche action 1/2 : Mettre en place une information disponible à tout moment»

Stratégie générale correspondante
La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets
Objectif de l'axe correspondant
Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs
Objectif de l'action
Se donner les moyens d'assurer une information en temps réel et grand public sur le spectacle vivant, ses acteurs et les différents aspects de la réglementation.
Le « + » Pays
Développer, en partenariat, des outils d'information, concernant tout le territoire
Bénéficiaires de l'action
Tous les acteurs de la <i>Voie culturelle</i>
Maîtrise d'ouvrage
Le Pays dans le cadre de ses missions de promotion et de communication

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un cahier des charges pour la création d'un site Internet ou l'extension du site du Pays concernant la <i>Voie culturelle</i>, reprenant la Charte graphique du Pays, permettant d'annoncer toutes les programmations de la <i>Voie culturelle</i> et de créer une base de données sur le spectacle vivant (statistiques, évaluation, liste d'acteurs...) • Le site sera un outil interactif évolutif • Réalisation du site ou portail, • Réalisation d'une nouvelle maquette du Journal du Pays sous la forme d'un agenda de la <i>Voie culturelle</i> dédié au spectacle vivant, d'un format plus adapté. • Edition de l'agenda chaque trimestre • Présentation publique de la base de données et de l'agenda • Formation des acteurs à la saisie des données • Mise en place de fiches techniques réglementaires concernant le spectacle vivant, téléchargeables

Cadre réglementaire
Missions générales du Pays
Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Courant 2009 • Puis chaque année pour l'agenda et les présentations de saison
Coût prévisionnel
Conception du site 15 000 € Entretien annuel 1000 € Agenda 16 000 € en année pleine Relations publiques : 500 € / an
Prestataires techniques
Sociétés spécialisées / Acteurs de la <i>Voie culturelle</i>

Fiche action 2/2 : Appel à projets pour l'organisation collective d'une *Journée Pays***Stratégie générale correspondante**

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 2 : Favoriser les échanges entre acteurs

Objectif de l'action

Faire œuvrer ensemble les acteurs du territoire par la création et l'organisation collective d'une journée Pays sur la base d'une écriture artistique.

Le « + » Pays

Valoriser les compétences artistiques des acteurs du territoire par un appel à projets

Maîtrise d'ouvrage

Pays Uzège-Pont du Gard et participation des communautés de communes

Description de l'action

- L'organisation d'une Journée thématique doit être l'occasion de faire travailler ensemble les acteurs, professionnels et amateurs, sur la base d'une écriture artistique pour garantir une véritable dynamique de qualité. Un appel à projets peut être un outil efficace pour identifier un chef de file chaque année et ainsi valider des acteurs artistiques du territoire.
- Un cahier des charges en fixera le cadre qui insistera sur la nécessité d'ouvrir les publics et les acteurs à leur territoire, à les inciter à le transfigurer par la création artistique contemporaine.

Calendrier de mise en œuvre

Une avant première festive plus modeste pourrait être lancée avec la sortie de l'annuaire en octobre 2009.
Une journée Pays en grandeur réelle pourrait être organisée dès 2010.

Coût prévisionnel

En 2009 : 3000 €
En 2010 : 15 000 €
En 2011 : 20 000 €

Partenaires financiers

Conseil régional sur le volet artistique
Conseil général du Gard sur le volet artistique

Prestataires techniques

Les acteurs professionnels du territoire

**Fiche action 3/2 : Appel à projets mettant en œuvre le couplage
d'actions de diffusion et d'éducation**

Stratégie générale correspondante

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs

Objectif de l'action

Créer une dynamique de projets facilitant une approche de la question de l'inter-communalisation des structures d'éducation artistique

Le « + » Pays

Le Pays est l'échelle territoriale choisie pour le fonctionnement et le développement du Schéma départemental d'éducation artistique

Maîtrise d'ouvrage

Le Pays Uzège-Pont du Gard

Description de l'action

- Un appel à projets annuel sera lancé encourageant le couplage d'actions de diffusion et d'éducation envers les publics jeunes et des écoles.
- Le cahier des charges de cet appel à projets incitera à une collaboration intercommunale des écoles, à une collaboration entre écoles de musique et lieux d'éducation artistique d'une part, et avec les structures amateurs et les acteurs professionnels d'autre part.
- Cet appel sera ouvert aux structures d'éducation artistique qui pourront faire preuve de leur structuration ou de leur collaboration à l'échelle du territoire.

Cadre réglementaire

La loi du 13 août 2004 impose à chaque département de mettre en place un schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Le schéma départemental définit la nécessité d'un cursus pédagogique sanctionné par des examens. Il incite les collectivités à investir dans l'enseignement artistique en les accompagnant jusqu'à 33% des coûts. Il organise un maillage entre Conservatoire de Nîmes et «Conservatoires à rayonnement Pays» référents, qui forment un Conseil pédagogique pouvant être décliné par territoire. Il accompagne ces structures conformément aux *Schémas d'orientation pédagogiques* du Ministère (organisation par cycles et aides en fonction du nombre d'élèves présentés aux examens de fin de cycle, ateliers de pratiques collectives, structures de pratiques amateurs sur projets artistiques). Il aide différemment établissement ressource et les autres écoles. L'école de musique d'Uzès est établissement référent pour le Pays Uzège-Pont du Gard.

Calendrier de mise en œuvre

Une «maquette» pourrait être lancée en 2009-2010 pour une réalisation sur l'année scolaire 2010-2011

Coût prévisionnel

Projet artistique : 10 000 € / an

Partenaire financier

Aide du Conseil Général à définir dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Partenaires techniques

Conseil général du Gard
Partenaires de la *Voie culturelle*
Différentes structures d'éducation artistique du territoire
Ecole d'Uzès

**Fiche action 4/2 : Accompagner une dynamique intercommunale
des écoles de musique associatives**

Stratégie générale correspondante

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs

Objectif de l'action

Accompagner la dynamique des écoles associatives de musique pour faciliter une inter-communalisation des structures d'éducation artistique.

Le « + » Pays

Le Pays est l'échelle territoriale choisie pour le fonctionnement et le développement du Schéma départemental d'éducation artistique

Maîtrise d'ouvrage

Communautés de communes du Pont du Gard

Description de l'action

- Un accompagnement sera assuré pour aider les écoles de musique à travailler très concrètement à l'avènement d'une nouvelle structuration inter-communale.
- Un projet existe à l'heure actuelle, initié par l'école de musique d'Aramon.
- Il s'agit d'une démarche s'appuyant sur le volontariat.

Cadre réglementaire

La loi du 13 août 2004 impose à chaque département de mettre en place un schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Dans le Gard, ce schéma définit la nécessité d'un cursum pédagogique sanctionné par des examens. Il incite les collectivités à investir dans l'enseignement artistique en les accompagnant jusqu'à 33% des coûts. Il organise un maillage entre Conservatoire de Nîmes et «Conservatoires à rayonnement Pays» référents, qui forment un Conseil pédagogique pouvant être décliné par territoire. Il accompagne ces structures conformément aux *Schémas d'orientation pédagogiques* du Ministère (organisation par cycle et aides en fonction du nombre d'élèves présentés aux examens de fin de cycle, ateliers de pratiques collectives, structures de pratiques amateurs sur projets artistiques). Il aide différemment établissement ressource et les autres écoles. L'école de musique d'Uzès est établissement référent pour le Pays Uzège-Pont du Gard.

La totalité des écoles de musique (hors Uzès) du territoire n'ont pas le degré de structuration nécessaire pour leur insertion dans le schéma. Une collaboration inter-communale serait de nature à faciliter cette insertion.

La communauté de communes du Pont du Gard a prévu dans ses statuts la possibilité de réaliser un diagnostic en vue de la mise en réseau des écoles de musique de la Communauté de communes.

Calendrier de mise en œuvre

Ce travail d'accompagnement pourrait être lancé dès 2009

Coût prévisionnel

Accompagnement par un cabinet spécialisé cumulant la compétence d'accompagnement de porteurs de projets et la compétence culturelle : 10 000 €

Partenaire financier

Dispositif local d'accompagnement

Partenaires techniques

Conseil général du Gard
Autres structures d'enseignement artistique du Département

**Fiche action 1/3 : Mettre en place une évaluation permanente
des actions et des publics**

Stratégie générale correspondante

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant

Objectif de l'action

Donner aux acteurs du territoire et aux partenaires les moyens d'évaluer les actions menées dans le domaine du spectacle vivant et d'avoir à disposition les éléments d'analyse qui leur font défaut actuellement

Le « + » Pays

Donner des éléments de comparaison à l'échelle d'un bassin de vie pertinent

Maîtrise d'ouvrage

Pays Uzège - Pont du Gard

Description de l'action

- Le rapport de la phase de concertation (pp15-16) donne les bases précises d'une grille d'évaluation qu'il reste à mettre en forme.
- Elle permettra une évaluation des actions, des acteurs, des publics, avec un questionnaire type et un échantillon minimum
- Les données devront être collectées tout au long du déroulement du schéma pour permettre des comparaisons et juger des évolutions.
- On peut imaginer une procédure intégrée au site Internet avec un code d'authentification permettant aux programmeurs de saisir eux-mêmes leurs statistiques, afin d'alléger le travail administratif de saisie.
- Le logiciel de statistiques devra être intégré ou prévu lors de la création du site. Il conviendra de se rapprocher des organismes régionaux (Réseaux en scène, DRAC) assurant un observatoire des pratiques culturelles afin de délivrer des données utilisables ou compatibles avec les procédures en place.

Calendrier de mise en œuvre

- Conception du cahier des charges en 2009
- Mise en place 2010

Coût prévisionnel

- Conception des outils statistiques : 5 000 €
- Temps de travail du coordinateur pour la veille sur le bon déroulement des procédures et la sortie des statistiques

Partenaires financiers

Le Pays et les Communautés de communes

Partenaire technique

Société spécialisée

Fiche action 2/3 : Développer le financement des actions culturelles

Stratégie générale correspondante

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant

Objectif de l'action

Faciliter le financement du développement du spectacle vivant dans le cadre de la *Voie culturelle* en mutualisant des procédures de recherches de financements

Le « + » Pays

Mobiliser les partenaires de façon coordonnée et les valoriser à l'échelle du Pays en mettant en place des procédures innovantes

Description de l'action

Mission de préfiguration pour permettre de préciser les contours que pourraient prendre un éventuel Fonds de soutien, son fonctionnement, les conditions pratiques de la mutualisation, la mobilisation des sociétés civiles, la mise en place d'un éventuel chèque-spectacle :

- Démarches auprès des entreprises
- Concertation entre acteurs
- Documentation réglementaire
- Mise au point de supports
- Proposition opérationnelle

Calendrier de mise en œuvre

2011

Coût prévisionnel

3 000 €H.T.

Partenaires techniques

Acteurs du territoire motivés par ces questions
Divers organismes culturels du Gard et de la Région

**Fiche action 3/3 : Faciliter le fonctionnement administratif
et réglementaire des acteurs culturels**

Stratégie générale correspondante

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant

Objectif de l'action

Remédier à la disparition du *Centre de ressources de la vie associative* qui assurait de nombreuses prestations administratives pour les acteurs du spectacle vivant du territoire et mettre du conseil à disposition sur le territoire.

Le « + » Pays

Assurer une mission de proximité à une échelle opérationnelle et pratique pour les acteurs du territoire

Description de l'action

- Mise à disposition des acteurs du territoire des prestations d'un organisme spécialisé et reconnu pour assurer du conseil gratuit par l'ouverture d'une permanence sur le territoire (une demi-journée par semaine pour commencer) soit environ 200 heures conseil / an.
- Mise à disposition gratuite d'un local pour assurer ces permanences.
- Mise à disposition de prestations administratives telles que déclarations et payes d'artistes, déclarations SACEM dans des conditions financières contractuelles pour tous les acteurs de la *Voie culturelle*.
- Cette prestation pourrait également être assurée par un organisme souhaitant s'implanter ou développer cette compétence sur le territoire.

Cadre réglementaire

Convention entre le Pays et un organisme spécialisé.

Calendrier de mise en œuvre

2011 et chaque année

Coût prévisionnel

Prestation annualisée de 4 000 € HT

Partenaire financier

Possibilité de faire appel à des sociétés déjà repérées et aidées par le Conseil régional et le Conseil général afin d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

**Fiche action 1/4 : Programmation annuelle de la Communauté de communes
du Grand Lussan «Le temps des cerises»**

Stratégie générale correspondante
La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets
Objectif de l'axe correspondant
Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire
Objectif de l'action
Mobiliser les publics potentiels du territoire par la mise en place d'une offre de spectacles vivants de proximité toute l'année et sur l'ensemble du territoire.
Le « + » Pays
Conforter les acteurs principaux de la programmation du territoire afin de donner corps à la Voie culturelle
Maîtrise d'ouvrage
Communautés de communes du Grand Lussan

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une programmation adaptée à la rue sur différentes communes de la Communauté du Grand Lussan • Projet coordonné par le Ratatouille théâtre dans le cadre d'une commission mixte composée d'élus de chaque village et d'acteurs culturels locaux • Proposition sur des thèmes variés ouvrant sur la convivialité, vers des publics locaux et extérieurs • Favoriser une collaboration entre associatifs et professionnels

Cadre réglementaire
Compétence culturelle de la Communauté de communes Convention avec le Ratatouille Théâtre.
Calendrier de mise en œuvre
2009 et chaque année
Coût prévisionnel
30 000 € HT
Partenaires financiers
Conseil général du Gard 18 000 € Conseil régional Languedoc-Roussillon 5 000 €

**Fiche action 2/4 : Programmation annuelle de la Communauté de communes
du Pont du Gard**

Stratégie générale correspondante
La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets
Objectif de l'axe correspondant
Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire
Objectif de l'action
Mobiliser les publics potentiels du territoire par la mise en place d'une offre de spectacles vivants de proximité toute l'année et sur l'ensemble du territoire.
Le « + » Pays
Conforter les acteurs principaux de la programmation du territoire afin de donner corps à la Voie culturelle
Maîtrise d'ouvrage
Communautés de communes du Pont du Gard

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> Après plusieurs années de programmation culturelle sur le territoire de la communauté de communes, les nouveaux élus ont souhaité lui donner une nouvelle ampleur en diversifiant l'offre et en augmentant le nombre d'événements. Les notions de proximité, de variété dans des propositions de haut niveau ainsi que le choix de programmer sur les dix mois de l'année (hors juillet et août) afin d'apporter un vrai service auprès de la population locale font partie des enjeux qu'ont souhaité porter les élus. Les manifestations se dérouleront dans les 17 communes de la communauté de communes ainsi qu'au Pont du Gard. Dans la perspective de mise en place du concept de "Voie culturelle", la Communauté de communes se propose de dynamiser l'action culturelle sur l'ensemble de son territoire et devenir ainsi, un acteur incontournable de la stratégie du Pays. Elle a d'ailleurs participé activement à l'élaboration de ce schéma directeur. La Communauté développera en particulier l'action <i>Tempo rock</i>, un concept de veillées chez l'habitant, l'opération <i>Danse avec les nuages</i> et un festival de chanson française.

Cadre réglementaire
Compétence culturelle de la Communauté de communes
Calendrier de mise en œuvre
2009 et chaque année
Coût prévisionnel
90 000 € en 2009 120 000 € en 2010 150 000 € en 2011
Partenaires financiers
Conseil général du Gard 15 000 Conseil régional Languedoc-Roussillon 15 000
Partenaire technique
EPCC du Pont du Gard dans le cadre d'une convention triennale

Fiche action 3/4 : Programmation annuelle des ATP d'Uzès

Stratégie générale correspondante
La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets
Objectif de l'axe correspondant
Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire
Objectif de l'action
Mobiliser les publics potentiels du territoire par la mise en place d'une offre de spectacles vivants de proximité toute l'année et sur l'ensemble du territoire.
Le « + » Pays
Conforter les acteurs principaux de la programmation du territoire afin de donner corps à la Voie culturelle
Maîtrise d'ouvrage
ATP d'Uzès

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none">• Programmation annuelle centrée essentiellement sur le théâtre et le cirque• Des actions envers les jeunes publics sont mises en place avec les établissements scolaires du territoire• Un partenariat fort est mis en place avec l'EPCC et le Pôle cirque permettant de créer des synergies professionnelles entre ces différents acteurs.

Cadre réglementaire
Licences d'entrepreneur du spectacle
Calendrier de mise en œuvre
2009 et chaque année
Coût prévisionnel
130 000 € en 2009
Partenaires financiers
Conseil général du Gard Conseil régional Languedoc-Roussillon DRAC ONDA Réseaux en scène

Fiche action 4/4 : Programmation annuelle des festivals

Stratégie générale correspondante

La mise en synergie et en réseau, des lieux et des acteurs dans une dynamique de projets

Objectif de l'axe correspondant

Axe 4 : Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire

Objectif de l'action

Mobiliser les publics potentiels du territoire par la mise en place d'une offre de spectacles vivants de proximité toute l'année et sur l'ensemble du territoire, en mettant à profit l'expertise et la notoriété de certains festivals de l'Uzège.

Le « + » Pays

Inciter certains acteurs importants de la programmation du territoire à réorienter leur action afin de donner corps à la Voie culturelle

Maîtrise d'ouvrage

Divers organisme associatifs

Description de l'action

- Dans la mesure où ils s'engageront dans une action territoriale à l'année et plus généralement où ils respecteront les critères de la Charte de la *Voie culturelle*, les programmations des principaux festivals existant actuellement sur le territoire, entreront dans le schéma et seraient ainsi labellisés, sous condition, dans le cadre de la *Voie culturelle*
- Seraient ainsi concernés principalement : *Uzès danse, Autres rivages, Contes en Uzège, Nuits musicales d'Uzès, Festival de Montfrin...*
- Il s'agit concrètement de réorienter partiellement vers des actions à l'année et sur le territoire, les moyens humains, techniques et financiers actuels de ces festivals, sauf conventions particulières qui pourraient survenir avec les collectivités locales.

Cadre réglementaire

Licences d'entrepreneur du spectacle

Calendrier de mise en œuvre

2010 et chaque année

Coût prévisionnel

A préciser

Partenaires financiers

Les partenaires habituels de ces festivals :

Conseil général du Gard

Conseil régional Languedoc-Roussillon

DRAC

ONDA

Réseaux en scène

...

n'interviendront pas en supplément sur ces actions de territorialisation

Aperçu des fiches actions de la Phase II

Fiche action 1/1 : Préfiguration d'un réseau de lieux de répétition et de résidence

Fiche action 2/1 : Préfiguration d'un réseau de lieux de diffusion de la *Voie culturelle*

Fiche action 3/1 : Prise de la compétence culturelle par la communauté de communes de l'Uzège

Fiche action 1/2 : Structuration intercommunale des écoles de musique

Fiche action 2/2 : Accompagnement des autres acteurs de l'éducation artistique dans une dynamique intercommunale

Fiche action 3/2 : Favoriser les échanges par l'organisation d'une journée Pays

Fiche action 4/2 : Favoriser la professionnalisation des acteurs

Fiche action 1/3 : Création d'un Fonds de soutien au spectacle vivant

Fiche action 2/3 : Avènement d'un Pôle de ressources pour les acteurs du spectacle vivant

Fiche action 1/4 : Une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire

Fiche action 1/1 : Préfiguration d'un réseau de lieux de répétition et de résidence

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs
Objectif de l'action
Proposer les aménagements et équipements en lieux de répétition et de résidence nécessaire au développement des pratiques artistiques sur l'ensemble du territoire de la <i>Voie culturelle</i>
Le « + » Pays
Etablir un plan d'investissements en équipements cohérent à l'échelle du territoire
Bénéficiaire de l'action
Les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays Uzège-Pont du Gard

Description de l'action
Etude de préfiguration
<ul style="list-style-type: none">✓ Le besoin de lieux de répétition incluant les pratiques amateurs se concentre sur Aramon-Meynes, sur Remoulins dont la maison des associations est saturée par les autres activités associatives, sur Uzès et les communes limitrophes.✓ Une concertation sera mise en place entre les communautés, les principales communes concernées, les structures représentant les pratiques amateurs et les structures d'éducation artistique.✓ Un inventaire est nécessaire des possibilités offertes par les communes, les particuliers ou des opportunités à saisir pour créer a minima deux lieux de résidence : un en Uzège, un dans l'Aramonais.✓ Cet inventaire sera assorti d'une concertation avec les organismes qui souhaitent disposer d'un tel équipement (Uzès danse, EPCC) et les utilisateurs potentiels. La dynamique actuelle entre EPCC, Pôle cirque et ATP est à notre sens un axe structurant sur lequel s'appuyer.✓ Le projet de lieu de travail théâtral et de répétition de la Compagnie Jolinon à St Quentin, contractualisé avec le Département et la Région dans le précédent projet de territoire, a vu ses délais de réalisation reportés. Il pourrait être réétudié à partir de 2012.

Cadre réglementaire
Réglementation des marchés publics en fonction du statut du Pays à cette date.
Calendrier de mise en œuvre
Etude à lancer en 2012
Coût prévisionnel
De l'ordre de 20 000 € HT
Partenaires techniques
Des missions partielles et/ou temporaires peuvent être confiées dans le cadre de la <i>Voie culturelle</i> à certains acteurs du territoire publics comme l'EPCC, ou privés sur conventions.
Partenaires financiers
Conseil régional Languedoc Roussillon Conseil général du Gard

Fiche action 2/1 : Préfiguration d'un réseau de lieux de diffusion

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs
Objectif de l'action
Proposer les aménagements et équipements en lieux de diffusion nécessaire au développement des pratiques artistiques sur l'ensemble du territoire de la <i>Voie culturelle</i>
Le « + » Pays
Etablir un plan d'investissements en équipements cohérent à l'échelle du territoire
Bénéficiaire de l'action
Les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays Uzège-Pont du Gard

Description de l'action
<p>L'étude à réaliser doit explorer les solutions alternatives déjà esquissées par le schéma</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Amélioration de l'existant✓ Priorité aux lieux de résidence et de répétition dans la mesure où le Pays ambitionne de se positionner ensuite comme un lieu d'excellence d'éducation artistique✓ Aménagement d'autres lieux potentiels existants à inventorier✓ Mobilisation de lieux par convention (Haras)✓ Utilisation de chapiteaux permettant de marquer le territoire de la <i>Voie culturelle</i>✓ Création d'une véritable brigade d'intervention technique pour investir les lieux existants non équipés <p>Une expérimentation serait souhaitable de solutions telles qu'un partenariat avec le <i>Pôle cirque</i> via l'EPCC <u>qui permettrait de mobiliser des chapiteaux</u> sur un certain nombre de dates par convention ou de tester une collaboration avec un prestataire local. A signaler l'éventualité d'un achat mutualisé d'un chapiteau envisagé par l'association <i>Equilibre</i>. Pour information une mobilisation de chapiteau pour le Pôle cirque est évaluée à environ 5000 € par semaine (hors technique) et fait l'objet de très fortes demandes. Elle est prioritairement liée à une diffusion de cirque mais n'exclut pas d'autres opérations complémentaires.</p>

Cadre réglementaire
Réglementation des marchés publics en fonction du statut du Pays à cette date.
Calendrier de mise en œuvre
Etude à lancer en 2012
Coût prévisionnel
De l'ordre de 20 000 € HT
Partenaires techniques
L'EPCC, le Pôle cirque, seront associés à cette étude.
Partenaires financiers
Conseil régional Languedoc Roussillon Conseil général du Gard
Remarque
Cette étude et la précédente peuvent être soit jumelées ou fusionnées, soit travaillées séparément. Dans ce dernier cas, un phasage privilégiera par ordre de priorité les lieux de répétition et de résidence dans la mesure où le Pays ambitionne de se positionner ensuite comme un lieu d'excellence d'éducation artistique.

**Fiche action 3/1 : prise de compétence culturelle
par la communauté de communes de l'Uzège**

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs
Objectif de l'action
Permettre l'application pleine et entière des actions prévues dans le cadre de la <i>Voie culturelle</i> sur le territoire de la communauté de communes de l'Uzège.
Le « + » Pays
Mettre en cohérence la structuration des différentes communautés de communes afin de garantir un développement harmonieux du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire du Pays
Bénéficiaire de l'action
Les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard, les habitants de la communauté de communes de l'Uzège et du Pays
Maître d'ouvrage
Communauté de communes de l'Uzège

Description de l'action
Compte tenu de l'importance du tissu d'acteurs du spectacle vivant et de l'éducation artistique, du volume financier des actions déjà engagées sur le territoire de la communauté de commune de l'Uzège, des disparités entre ville centre et autres communes, de la mise en place de la <i>Voie culturelle</i> , cette prise de compétence est absolument nécessaire à une action concertée qui permette un développement du spectacle vivant.
Un audit financier et réglementaire sera réalisé auparavant afin de préciser les conditions de prise de cette nouvelle compétence.
Cette prise de compétence permettra d'intégrer ipso facto la communauté de communes de l'Uzège dans la <i>Voie culturelle</i> .

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
Compétence à mettre en place en 2012
Coût prévisionnel
Coût d'un éventuel audit financier
Partenaires techniques
Le Pays

Fiche action 1/2: Une structuration intercommunale des écoles de musique

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs
Objectif de l'action
Parvenir à une structuration intercommunale des écoles de musiques associatives leur permettant de mieux s'adapter au schéma départemental des enseignements artistiques
Le « + » Pays
Faire évoluer les structures d'enseignement artistique à l'échelle territoriale choisie par le schéma départemental : le Pays.
Bénéficiaire de l'action
Les écoles associatives de musique du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Communauté de communes du Pont du Gard et de l'Uzège

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none">• Les projets et le travail en commun des écoles devra déboucher sur une structuration à dimension intercommunale. Ce travail pourra s'appuyer sur l'initiative de l'école de musique d'Aramon et de Meynes. Deux pistes au moins peuvent déjà être envisagées :<ol style="list-style-type: none">1. Une association intercommunale des écoles de musique2. Une école intercommunale de musique• Si l'un de ces deux cas de figure se réalise, les communautés devront se positionner comme partenaires aux côtés des communes qui gèrent les lieux, avec une répartition précise des tâches et des moyens alloués. Les domaines d'intervention concernent l'enseignement à l'intérieur des structures et auprès des publics scolarisés.

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012
Coût prévisionnel
Coût d'un éventuel accompagnement des écoles par les communautés concernées
Partenaires techniques
Le Pays et le Conseil général du Gard

**Fiche action 2/2: Accompagner une démarche intercommunale
des autres structures d'éducation artistique**

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs
Objectif de l'action
Parvenir à une structuration intercommunale des structures d'éducation artistiques leur permettant de mieux s'adapter au schéma départemental des enseignements artistiques
Le « + » Pays
Faire évoluer les structures d'enseignement artistique à l'échelle territoriale choisie par le schéma départemental : le Pays.
Bénéficiaire de l'action
Les structures d'éducation artistique du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Communauté de communes du Pont du Gard et de l'Uzège

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Les structures d'enseignement artistique (théâtre, danse, cirque) sont accompagnées par une structure spécialisée pour évoluer en structuration intercommunale en s'appuyant sur la dynamique des écoles de musique et se rapprocher des conditions d'éligibilité du schéma départemental des enseignements artistiques. • Le choix du cabinet prendra en compte des critères d'expertise en matière artistique et en matière d'accompagnement de porteurs de projets et d'animation participative.

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012
Coût prévisionnel
Coût d'un éventuel accompagnement par un cabinet spécialisé 10 000 € HT
Partenaires techniques
Le Pays et le Conseil général du Gard
Partenaires financiers
DLA

**Fiche action 3/2: Favoriser les échanges entre acteurs
par l'organisation d'une journée Pays**

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs
Objectif de l'action
Favoriser les échanges entre les acteurs, l'ouverture au Pays et porter une exigence artistique
Le « + » Pays
Faire travailler les acteurs à l'échelle du territoire et faire émerger une identité Pays partagée.
Bénéficiaire de l'action
Les structures artistiques du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays Uzège-Pont du Gard et participation des communautés de communes

Description de l'action
Reconduction de la fiche action de la phase I.

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012
Coût prévisionnel
20 000 €
Partenaires techniques
L'EPCC
Partenaires financiers
Conseil régional Languedoc Roussillon et Conseil général du Gard, Communautés de communes

**Fiche action 4/2: Favoriser la professionnalisation des acteurs
par un appel à projet artistique**

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 2 : Développer et former les publics et les acteurs
Objectif de l'action
Favoriser la professionnalisation des acteurs du Pays et valider leur action sur le territoire
Le « + » Pays
Faire émerger le potentiel artistique professionnel du Pays.
Bénéficiaire de l'action
Les structures artistiques professionnelles du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays Uzège-Pont du Gard

Description de l'action
<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour soutenir les acteurs du territoire, la procédure d'appel à projets sera utilisée pour identifier les acteurs et les actions culturelles d'intérêt Pays. 2. Un cahier des charges intégrant la Charte et notamment les critères et les indicateurs permettra de mettre ces projets en cohérence avec le schéma. 3. Ce cahier des charges insistera sur la nécessité de favoriser les rencontres amateurs professionnels et la professionnalisation des acteurs. 4. Le cahier des charges mettra en avant la qualité artistique et la notion de création. 5. Cette procédure pourra être éventuellement complétée par un accompagnement pour le montage financier du projet afin de faciliter sa viabilité ultérieure.

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012
Coût prévisionnel
15 000 €
Partenaires techniques
L'EPCC
Partenaires financiers
Conseil régional Languedoc Roussillon et Conseil général du Gard

Fiche action 1/3: Création d'un Fonds de soutien au spectacle vivant

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant
Objectif de l'action
Favoriser la professionnalisation des acteurs du Pays et valider leur action sur le territoire
Le « + » Pays
Faire émerger le potentiel artistique professionnel du Pays.
Bénéficiaire de l'action
Les structures artistiques professionnelles du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays Uzège-Pont du Gard

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • La constitution d'un Fonds de soutien a été actée comme un des moyens utiles au développement du spectacle vivant dans le territoire, permettant de mobiliser des fonds privés en complément des fonds publics. • La préfiguration réalisée en phase I aura précisé les modalités d'utilisation des fonds et permettra de concrétiser un savoir-faire sur le territoire du Pays à mettre au service des compagnies et acteurs du spectacle vivant. • Les pistes d'ores et déjà lancées sont : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'appel au mécénat d'entreprises, 2. La création d'un chèque spectacle plus particulièrement destiné aux jeunes publics et aux publics défavorisés. 3. Le recours aux sociétés civiles (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM...) 4. La mobilisation des fonds du CNV 5. La mobilisation des fondations thématiques 6. Etc...

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012
Coût prévisionnel
Animation et suivi de l'action
Partenaires techniques
Les communautés de communes
Partenaires financiers
Les entreprises du territoire, les sociétés civiles

Fiche action 2/3: Mise en place d'un Pôle de ressources pour les acteurs

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant
Objectif de l'action
Faciliter le fonctionnement administratif des acteurs et la faisabilité technique de la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire
Le « + » Pays
Faire émerger ou mettre à disposition une compétence administrative du spectacle vivant sur le territoire du Pays
Bénéficiaire de l'action
Les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays Uzège-Pont du Gard

Description de l'action
<p><i>Ressources administratives</i></p> <p>Le fonctionnement en synergie de la première période devrait créer un appel et générer une demande croissante de la part des acteurs du territoire amenant à augmenter la disponibilité et la compétence face à ces demandes. D'où la nécessité d'arriver à un pôle de ressources plus structuré. Ce pôle aurait pour mission de répondre aux besoins d'information, de communication par le biais du site Portail-Internet, de prestations administratives.</p> <p>Plusieurs possibilités se présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'embauche en direct par le Pays • La continuation d'une délégation à un organisme spécialisé avec renforcement des missions et des moyens (Passer de 200 heures à 500 heures soit d'1/2 journée à 1 journée par semaine). • Des collaborations et des synergies à imaginer avec les pôles voisins (Alès, Rochefort du Gard...) <p><i>Ressources techniques</i></p> <p>Le développement de la programmation en synergie avec les différents acteurs et en différents lieux demandera un développement de la mise à disposition de techniciens et de matériel comme décrit dans la phase I dans le cadre des programmations des territoires.</p>

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012
Coût prévisionnel
10 000 € / an pour le conseil / les coûts techniques seront intégrés dans les budgets des programmations des territoires
Partenaires techniques
Les communautés de communes
Partenaires financiers
Les communautés de communes, Conseil général du Gard, Conseil régional Languedoc Roussillon.

Fiche action 3/3: Mise en place d'un réseau de communication de proximité

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 3 : Créer les outils nécessaires au développement du spectacle vivant
Objectif de l'action
Faciliter la communication de proximité dans le réseau diffus des villages du territoire et donner de la visibilité à l'action du Pays
Le « + » Pays
Faire émerger une identité du Pays
Bénéficiaire de l'action
Les acteurs et les publics du spectacle vivant du Pays <i>Uzège-Pont du Gard</i>
Maître d'ouvrage
Les Communautés de communes

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none">• Les communautés de communes mettront en place un réseau de panneaux d'affichage réservé aux actions de la <i>Voie culturelle</i> installé prioritairement dans les lieux de passage, de sociabilité et de proximité des villages.• Ce sera l'occasion pour l'entité Pays d'apparaître aux yeux des habitants de façon concrète. Cette action peut être répartie sur plusieurs années.• Ces panneaux respecteront la charte graphique du Pays et la qualité du patrimoine du territoire.• Un panneau par commune soit 50 panneaux

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012 / 2013 / 2014
Coût prévisionnel
37 500 € HT sur 3 ans
Partenaires techniques
Les communautés de communes
Partenaires financiers
Les communautés de communes

**Fiche action 1 / 4 : Programmations des communautés de communes
et acteurs majeurs du territoire**

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Offrir une programmation à l'année sur l'ensemble du territoire
Objectif de l'action
Faciliter la communication de proximité dans le réseau diffus des villages du territoire et donner de la visibilité à l'action du Pays
Le « + » Pays
Faire émerger une identité du Pays
Bénéficiaire de l'action
Les communautés de communes et les acteurs privés majeurs de la programmation du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Communautés de communes, Festivals, ATP

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none"> • Les programmations des communautés seront soutenues et diversifiées. • Elles développeront leurs synergies et leur complémentarités grâce à la dynamique et au fonctionnement collégial de la <i>Voie culturelle</i> • Les programmations de la Communauté de l'Uzège seront intégrées au dispositif. • Des complémentarités et thématiques seront recherchées sur la base indicative du schéma pour les lieux de répétition, résidence et de diffusion, dans la mesure où les lieux existants auront été mis à niveau suivant les préconisations de l'audit

Cadre réglementaire
Compétences obligatoires et facultatives des collectivités publiques
Calendrier de mise en œuvre
2012 et années suivantes
Coût prévisionnel
A préciser
Partenaires techniques
Les communautés de communes
Partenaires financiers
Conseil régional Languedoc Roussillon, Conseil général du Gard

Aperçu des fiches actions de la Phase III

Fiche action 1 : Création d'un réseau de lieux de répétitions et de résidences

Fiche action 2 : Création d'un réseau de lieux de diffusion professionnels

Fiche action 3 : Mise en place d'un pôle d'excellence d'éducation artistique

Fiche action 4 : Evolution en outil multimédia du Portail Internet culturel du Pays

Fiche action 5 : Renforcement des ressources humaines de la *Voie culturelle*.

Pour mémoire reconduction des fiches actions permanentes

- Journée Pays
- Action de couplage éducation diffusion
- Pôle de ressources
- Etc...

Fiche action 1/1 : La création d'un réseau de lieux de répétition et de résidence

Stratégie générale correspondante
Structurer les acteurs de l'éducation artistique et les ressources
Objectif de l'axe correspondant
Axe 1 : Structurer le réseau des lieux et des acteurs
Objectif de l'action
Proposer les aménagements et équipements en lieux de répétition et de résidence nécessaire au développement des pratiques artistiques sur l'ensemble du territoire de la <i>Voie culturelle</i>
Le « + » Pays
Créer un réseau d'équipements cohérent à l'échelle du territoire
Bénéficiaire de l'action
Les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Communautés de communes

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none">L'étude mise en place en phase II devra déboucher sur une programmation d'équipements concernant en <u>les lieux de répétition et de résidence</u>. Les trois communautés de communes ont la compétence nécessaire pour le faire.

Cadre réglementaire
Compétence de création d'équipements culturels des trois communautés.
Calendrier de mise en œuvre
A partir de 2015
Coût prévisionnel
A préciser par les études préfiguration
Partenaires techniques
Prestataires du spectacle vivant
Partenaires financiers
Conseil régional Languedoc Roussillon Conseil général du Gard

Fiche action 2/1 : Création d'un réseau de lieux de diffusion

Stratégie générale correspondante

Structurer un Pôle d'excellence artistique

Objectif de l'action

Proposer les aménagements et équipements en lieux de diffusion nécessaire au développement des spectacles artistiques sur l'ensemble du territoire de la *Voie culturelle*

Le « + » Pays

Créer un réseau d'équipements cohérent à l'échelle du territoire

Bénéficiaire de l'action

Les publics et les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard

Maître d'ouvrage

Communautés de communes

Description de l'action

- L'étude mise en place en phase II devra déboucher sur une programmation d'équipements éventuels de diffusion.
- Il pourra s'agir de solutions alternatives comme la location ou l'achat mutualisé de chapiteaux ou l'utilisation de lieux à mobiliser lors de certaines occasions dans le cadre de conventions (Haras d'Uzès...), de la mise à niveau de lieux repérés en phase I et II.
- Ces solutions alternatives supposeront la mobilisation d'une équipe dédiée et de moyens techniques pour investir chaque lieu.

Cadre réglementaire

Compétence de création d'équipements culturels des trois communautés.

Calendrier de mise en œuvre

A partir de 2015

Coût prévisionnel

A préciser par les études de préfiguration

Partenaires techniques

Prestataires du spectacle vivant

Partenaires financiers

Conseil régional Languedoc Roussillon
Conseil général du Gard

Fiche action 3 : Mise en place d'un pôle d'excellence d'éducation artistique

Stratégie générale correspondante
Structurer un Pôle d'excellence artistique
Objectif de l'action
Favoriser le développement des actions d'accompagnement et d'éducation artistique sur l'ensemble du territoire de la <i>Voie culturelle</i>
Le « + » Pays
Créer un réseau de partenaires mobilisés et une offre lisible à l'échelle du territoire
Bénéficiaire de l'action
Les publics et les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Communautés de communes

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none">• La structuration en animation de réseau devra évoluer pour pouvoir assumer un rôle de facilitateur ou d'organisateur des actions d'accompagnement, d'éducation artistique qui s'appuieront sur le réseau de programmation ainsi mis en place, sur la structuration intercommunale des écoles de musique et des structures d'éducation artistique, à terme sur les lieux de répétition et de résidence, puis de diffusion.• Peuvent être envisagées dans ce contexte nouveau, en complément de l'appel à projets d'éducation artistique :<ol style="list-style-type: none">1. Des journées clés en main proposées aux écoles2. Des parcours culturels organisés le long de la <i>Voie culturelle</i> (visite théâtre, ateliers, spectacles en différents endroits du Pays...)3. Des réunions d'information pour les enseignants avec un catalogue

Cadre réglementaire
Compétence culturelle des trois communautés.
Calendrier de mise en œuvre
A partir de 2015
Coût prévisionnel
A préciser
Partenaires techniques
Prestataires du spectacle vivant / Ecoles / Structures d'éducation artistique
Partenaires financiers
Conseil régional Languedoc Roussillon Conseil général du Gard Education nationale DRAC

Fiche action 4 : Evolution en outil multimédia du Portail Internet culturel du Pays

Stratégie générale correspondante
Structurer un Pôle d'excellence artistique
Objectif de l'action
Proposer une information artistique propre au territoire de la <i>Voie culturelle</i>
Le « + » Pays
Créer un réseau d'information performant à l'échelle du territoire
Bénéficiaire de l'action
Les publics et les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none">Le Portail Interne du site de la <i>Voie culturelle</i> pourra s'appuyer sur le <i>Pôle ressources</i> pour évoluer en site multimédia (textes, images et sons) permettant de rendre compte de l'actualité du spectacle vivant.Pour cela le Pays pourrait se rapprocher de l'EPCC pour voir s'il est possible s'appuyer sur ses ressources humaines.

Cadre réglementaire
Compétence du Pays
Calendrier de mise en œuvre
A partir de 2015
Coût prévisionnel
A préciser
Partenaires techniques
Prestataires du spectacle vivant / EPCC
Partenaires financiers
A préciser

Fiche action 5 : Renforcement des ressources humaines de la Voie culturelle

Stratégie générale correspondante
Structurer un Pôle d'excellence artistique
Objectif de l'action
Proposer une information artistique propre au territoire de la <i>Voie culturelle</i>
Le « + » Pays
Animer et impulser un réseau performant à l'échelle du territoire
Bénéficiaire de l'action
Les publics et les acteurs du spectacle vivant du Pays Uzège-Pont du Gard
Maître d'ouvrage
Pays

Description de l'action
<ul style="list-style-type: none">• L'animation du réseau nécessitera un temps plein (hors prestations administratives ou techniques).• Ce temps pourra être mobilisé au niveau Pays ou par répartition des missions entre partenaires territoriaux

Cadre réglementaire
Compétence du Pays et des communautés de communes
Convention de mission à un partenaire extérieur (EPCC)
Calendrier de mise en œuvre
A partir de 2015
Coût prévisionnel
50 000 € / an
Partenaires techniques
Prestataires du spectacle vivant / EPCC / Communautés de communes
Partenaires financiers
Communautés de communes

Annexes

Liste des rapports et restitutions fournies par le cabinet *Sirventés*

Rapport d'étape *Etat des lieux* Temps I Etat des lieux (tirage papier + document sous word sur CD)

Rapport d'étape annexe *Banque de données des acteurs du spectacle vivant* Temps I Etat des lieux (tirage papier + document sous word sur CD)

Rapport d'étape annexe *Banque de données des acteurs du spectacle vivant* Temps I Etat des lieux (document sous Excel sur CD)

Rapport d'étape annexe *Les lieux du spectacle vivant* Phase I Etat des lieux (tirage papier + document sous word sur CD)

Rapport d'étape *Mobilisation des acteurs autour d'un projet culturel* Temps II Mobilisation des acteurs autour d'un projet culturel (tirage papier + document sous word sur CD)

Rapport d'étape *Plan d'actions* Temps III Plan d'actions (tirage papier + document sous word sur CD)

Diverses cartes établies pour la rédaction des divers rapports (images JPEG sur CD)

L'intercommunalité en France Etat des lieux, enjeux de développement et de recomposition culturelle des territoires (document sous pdf sur CD)

L'intercommunalité culturelle : un état des lieux (document sous pdf sur CD)

Diagnostic associatif du pays Uzège - Pont du Gard Mai 2005 (document sous pdf sur CD)

Statuts Communauté de communes du Grand Lussan (document sous pdf sur CD)

Statuts Communauté de communes du Pont du Gard (document sous word sur CD)

Statuts Communauté de communes d'Uzège (document sous pdf sur CD)